

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 03 juillet 2020 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ACTON VALE

S.O.  
2020-06-15

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le quinzième jour du mois de juin de l'an deux mille vingt à dix-neuf heures (19:00) et à laquelle sont présents :

Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2  
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3  
Madame Annie Gagnon, conseillère district no. 4  
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5  
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

Le conseiller Yves Arcouette a motivé son absence.

L'enregistrement de cette séance est publié, tel que le permet l'arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, en date du 26 avril 2020, sur le site internet de la Ville d'Acton Vale.

Rs.2020-06-155

#### **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 juin 2020 avec les modifications suivantes :

#### **AJOUTER :**

**5.9 Résolution pour autoriser l'installation temporaire de chapiteaux pour les ventes trottoir.**

#### **ANNULER :**

**L'item 4.2**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-06-156

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 01 JUIN 2020.**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance

ordinaire tenue le 01 juin 2020 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 01 juin 2020, tel que rédigé par la greffière.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **DÉPÔT DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE ET DU RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019.**

Suite à l'avis donné par la greffière et publié le 03 juin 2020 dans le Journal La Pensée de Bagot, madame Sylvie Guay, trésorière, dépose les états financiers ainsi que le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2019, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*. Elle fait également la présentation d'un résumé des activités financières de l'exercice.

Le rapport du vérificateur externe et du rapport financier est disponible au greffe de la Ville.

**Le conseil prend acte.**

### **CORRESPONDANCE.**

Rs.2020-06-157

### **DEMANDE D'UTILISATION DU PARC DONALD- MARTIN.**

Attendu que madame Alexandra Yerly, d'Espace Pleine Forme, dépose une demande à la Ville d'Acton Vale, à savoir si cette dernière peut utiliser le parc Donald-Martin, le sentier pédestre ou la piste cyclable à des fins d'entraînements extérieurs, compte tenu de la situation actuelle liée au COVID-19;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autoriser madame Yerly à utiliser le parc Donald- Martin, afin qu'elle puisse y tenir ses entraînements extérieurs;

Qu'étant donné que le sentier pédestre n'appartient pas à la Ville d'Acton Vale, madame Yerly devra demander l'autorisation au propriétaire de ce dernier;

Autorise l'utilisation de la piste cyclable, cependant seule la partie asphaltée appartient à la Ville d'Acton Vale;

Que madame Yerly s'assure de respecter et de faire respecter les consignes sanitaires ainsi que les directives de la Santé publique en vigueur;

Que l'utilisation du parc Donald-Martin n'est pas à usage exclusif à madame Yerly.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

... L'item 4.2 est annulé.

Rs.2020-06-158

**DÉPÔT D'UNE LETTRE DE MONSIEUR DANIEL ROBIDOUX.**

Attendu que monsieur Daniel Robidoux dépose une demande de changement de réglementation sur la limite de vitesse de 70 km/h à 50 km/h sur le 4<sup>e</sup> Rang Est, de la route Charrette jusqu'aux limites d'Acton Vale et de Ste-Christine, soit la portion en gravier;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale garde le statu quo relativement à la vitesse établie;

Que la Ville d'Acton Vale s'assure, que durant la situation actuelle, due à la réfection de la Route 116 Est, que de l'abat-poussière soit appliqué, le cas échéant;

Que la Ville d'Acton Vale installera son radar portatif à cet endroit;

Que la Ville fera part de la situation à la Sûreté du Québec et qu'une copie de la présente résolution leur soit transmise.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-06-159

**DÉPÔT D'UNE LETTRE DE MONSIEUR RÉAL MANSEAU.**

Attendu que monsieur Réal Manseau dépose une demande de changement de réglementation sur la limite de vitesse de 80 km/h à 70 km/h sur le 4<sup>e</sup> Rang Ouest, de la rue Camille jusqu'à la route Tétreault;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale entreprendra le processus de modification de son règlement établissant les limites de vitesse, pour que la limite maximale autorisée pour que le 4<sup>e</sup> Rang Ouest soit à 70 km/h.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-06-160

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE CONTRIBUTION POUR LE RELAIS À LA MAISON/RELAIS POUR LA VIE.**

Attendu que le Relais pour la Vie n'a pu avoir lieu en personne en raison des mesures de distanciation sociale;

Attendu que la Société canadienne du cancer tiendra plutôt un événement virtuel le samedi 13 juin 2020 de 19h à 21h, qui portera le nom du Relais à la maison;

Attendu que l'organisation dépose une demande de contribution financière dans le cadre du Relais à la maison;

En conséquence la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser un montant de 500 \$ à titre de contribution, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, au Relais à la maison/Relais pour la vie.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-06-161

**DEMANDE D'UTILISATION DU PRÉAU AU PARC DONALD-MARTIN - COURS DE DANSE COUNTRY.**

Attendu que madame Nicole Vallée, professeure de danse country aux loisirs, soumet une demande au conseil pour l'utilisation du préau au parc Donald-Martin, afin d'y offrir des soirées de danse country gratuitement, les lundis;

Attendu que madame Vallée demande également d'avoir accès au panneau électrique lors de ces soirées;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que la Ville autorise madame Vallée à utiliser, les lundis, le préau du parc Donald-Martin, avec accès au panneau électrique, pour offrir des soirées de danse country gratuitement;

Que madame Vallée s'assure de respecter et de faire respecter les consignes sanitaires ainsi que les directives de la Santé publique en vigueur;

Que l'utilisation du préau au parc Donald-Martin n'est pas à usage exclusif à madame Vallée.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-06-162

**DEMANDE D'UTILISATION DU PRÉAU AU PARC DONALD-MARTIN - COURS DE DANSE EN LIGNE.**

Attendu que monsieur Pierre-José Romo, professeur de danse en ligne aux loisirs, soumet une demande au conseil pour l'utilisation du préau au parc Donald-Martin, afin d'y offrir des soirées de danse en ligne gratuitement, les mercredis;

Attendu que monsieur Romo demande également d'avoir accès au panneau électrique lors de ces soirées;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville autorise monsieur Romo à utiliser, les mercredis, le préau du parc Donald-Martin, avec accès au panneau électrique, pour offrir des soirées de dance ligne gratuitement;

Que monsieur Romo s'assure de respecter et de faire respecter les consignes sanitaires ainsi que les directives de la Santé publique en vigueur;

Que l'utilisation du préau au parc Donald-Martin n'est pas à usage exclusif à monsieur Romo.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.**

Aucune dépense prévue.

**DÉPÔT ET LECTURE DU RAPPORT DU MAIRE**

Conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire, M. Éric Charbonneau, fait rapport des faits saillants du rapport financier 2019 et du rapport du vérificateur externe. Une copie de ce rapport est jointe en annexe au présent procès-verbal.

**Les membres du conseil acceptent, tel que déposé, le rapport du maire et décrètent que le texte du rapport soit publié dans le Journal La Pensée.**

Rs.2020-06-163

**RÉSOLUTION RELATIVE AU RÈGLEMENT 003-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 069-2003.**

Attendu que le 13 mars 2020, le gouvernement du Québec a adopté le Décret numéro 177-2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

Attendu que l'Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 prévoit que toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens soit suspendue sauf si le conseil en décide autrement et qu'auquel cas, que la procédure doit être remplacée par une consultation écrite de quinze (15) jours, annoncée au préalable par un avis public;

Attendu que le conseil juge opportun de maintenir et continuer le traitement des demandes de dérogations mineures de même que les procédures de modification des règlements d'urbanisme, notamment quant au projet de Règlement numéro 003-2020 modifiant le règlement de zonage

numéro 069-2003;

Pour toutes ces raisons, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que le conseil municipal déclare que le processus d'étude et de traitement de toute demande de dérogation mineure de même que les procédures de modification des règlements d'urbanisme, notamment le Règlement numéro 069-2003 ne soit pas suspendu et que ces demandes et modifications puissent être traitées conformément à la loi et aux directives du gouvernement.

Qu'un avis écrit annonçant la procédure de consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours soit publié au moment opportun par la Ville.

Que le conseil prenne connaissance de l'ensemble des commentaires reçus lors de telles consultations écrites avant la prise de toute décision visant à modifier un règlement.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 003-2020 (ZONE 208).**

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Suzanne Ledoux qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 003-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale;

Il est, par la présente, déposé par la conseillère Suzanne Ledoux le projet de règlement intitulé : « Règlement 003-2020 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale », qui sera adopté à une séance subséquente.

Rs.2020-06-164

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 003-2020.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter le premier projet de règlement 003-2020 ayant pour titre « Règlement no. 003-2020 modifiant le règlement de zonage no. 069-2003 de la Ville d'Acton Vale ».

Ce règlement prévoit :

« De modifier le règlement de zonage afin de revoir les usages commerciaux autorisés dans la zone à dominance commerciale numéro 208 », à savoir :

La grille des usages principaux et des normes, annexée et faisant

partie intégrante du règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale, est modifiée :

- par l'ajout des usages commerciaux de classe A-1 « bureaux » à la liste des usages autorisés dans la zone numéro 208;
- par le retrait des usages commerciaux de classe D-4 « vente de véhicules » à la liste des usages autorisés dans la zone numéro 208;
- par le remplacement, pour les usages commerciaux de classe E-2, de la note particulière [5] par la note particulière suivante :

[5] limité aux établissements d'entreposage.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-06-165

### **ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE « RÉVISÉ ».**

Attendu que la *Loi sur la sécurité civile* a pour objet la protection des personnes et des biens contre les sinistres;

Attendu que le conseil municipal de la Ville d'Acton Vale désire assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres majeurs ;

Attendu que les municipalités sont les premières responsables de la gestion des interventions lors d'un sinistre majeur en regard des fonctions de décision et de coordination pour assurer la protection des personnes et la sauvegarde des biens sur leur territoire ;

Attendu que par sécurité civile on entend l'organisation d'opérations de prévention, de préparation, d'intervention ou de rétablissement dans le cas d'un sinistre majeur;

Attendu que la Ville d'Acton Vale a retenu de « réviser » le plan de sécurité civile en 2017, document de planification et de préparation en cas de sinistre majeur;

Attendu que le plan de sécurité civile de la Ville d'Acton Vale a été produit en s'inspirant du modèle proposé par le ministère de la Sécurité publique chargé de l'application de la *Loi sur la sécurité civile*;

Attendu qu'un nouveau plan de sécurité civile a été produit et que des fascicules opérationnels ont été produits et distribués aux membres de l'OMSC.

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'adopter le plan municipal de sécurité civile « révisé » de la Ville d'Acton Vale.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-06-166

**RÉSOLUTION POUR DÉSIGNER LES SIGNATAIRES D'UNE ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE D'ACTON VALE ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-THÉODORE D'ACTON.**

Attendu que la situation sanitaire actuelle concernant le COVID-19 et que des mesures restrictives ont été mises en place par le gouvernement provincial, la municipalité de Saint-Théodore d'Acton a décidé d'annuler son camp de jour pour la période estivale;

Attendu que la Ville d'Acton Vale offre aux enfants de Saint-Théodore d'Acton la possibilité de participer à son camp de jour;

Attendu qu'il y a lieu de désigner les signataires de l'entente relative à l'utilisation du camp de jour d'Acton Vale pour les enfants de Saint-Théodore d'Acton;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte la nouvelle entente relative au camp de jour à intervenir avec la municipalité de Saint-Théodore d'Acton;

Que la Ville autorise le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour l'entente relative à l'utilisation du camp de jour d'Acton Vale, à intervenir avec la municipalité de Saint-Théodore d'Acton.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-06-167

**FIXATION INTÉRÊTS ET PÉNALITÉS.**

Attendu que le conseil municipal a pris des mesures afin de venir en aide aux contribuables de la municipalité dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire entraîné par la Covid-19 en adoptant le règlement numéro 004-2020 modifiant le règlement 012-2019 imposant une taxe foncière générale à taux varié pour l'année 2020;

Attendu que l'objet de cette modification est de prévoir que le taux d'intérêt applicable de même que la pénalité ajoutée à toute somme due à la municipalité sont fixées par résolution du conseil conformément aux articles 481 de la *Loi sur les cités et villes* et 250.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

Attendu que le conseil a adopté la résolution 2020-03-099 décrétant que le taux d'intérêt exigible pour l'année courante sur toute taxe impayée soit de 0% par an et qu'aucune pénalité ne soit ajoutée au montant des taxes municipales exigibles, et ce, jusqu'au 19 juin 2020;

Attendu que suivant la levée de l'état d'urgence sanitaire, le conseil considère opportun de fixer à nouveau le taux d'intérêt et les pénalités applicables aux arrérages de taxes municipales;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que le conseil décrète que les soldes impayés de toute créance municipale portent intérêt au taux annuel de dix pour cent (10%) à compter du moment qu'ils deviennent exigibles, soit le 20 juin 2020;

Qu'une pénalité annuelle de l'ordre cinq pour cent (5%) est ajoutée au montant des taxes municipales exigibles, à compter du 20 juin 2020.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-06-168

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'INSTALLATION TEMPORAIRE DE CHAPITEAUX POUR LES VENTES TROTTOIR.**

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise l'installation temporaire de chapiteaux pour la tenue des ventes trottoir, soit du 1<sup>er</sup> juillet au 7 septembre 2020;

Que la Ville n'autorise qu'aucun piquet ne soit enfoncé dans l'asphalte et/ou le ciment appartenant à cette dernière.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

...Dépôt du rapport du département suivant :

a) Rapport d'intervention du service incendie.

**Le conseil prend acte.**

... Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

**Le conseil prend acte.**

Rs.2020-06-169

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À DEMANDER, PAR VOIE D'APPEL D'OFFRES, DES SOUMISSIONS POUR LE REMPLACEMENT DES ÉQUIPEMENTS DE DÉCANTATION – USINE DE FILTRATION D'EAU POTABLE.**

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser la directrice générale à demander, par voie d'appel d'offres, des soumissions, pour le remplacement des équipements de décantation – Usine de filtration d'eau potable.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-06-170

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA DÉMISSION D'UN POMPIER VOLONTAIRE AU SERVICE DES INCENDIES.**

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter la démission de monsieur Alain Gazaille à titre de pompier volontaire au Service des incendies de la Ville d'Acton Vale. Cette démission est effective au 6 juin 2020;

Que tous les membres du Conseil de la Ville d'Acton tiennent à remercier monsieur Gazaille pour ses trente-quatre (34) ans de service au sein du service incendie d'Acton Vale.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2020-06-171

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS POUR LA SAISON ESTIVALE 2020.**

Attendu que suite aux offres d'emploi étudiant pour l'été 2020 publiées dans La Pensée de Bagot et sur notre site internet ;

Attendu la recommandation de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications et du directeur des services culturels;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

D'autoriser l'embauche de :

**Responsable aquatique :**

Nom	Emploi	Taux	Durée	Heures Sem
Kélyane Dorais	Responsable aquatique	4 <sup>ème</sup> échelon Annexe C	Été 2020	Selon les besoins

**Sauveteur aquatique :**

<b>Nom</b>	<b>Emploi</b>	<b>Taux</b>	<b>Durée</b>	<b>Heures Sem</b>
Noa Champigny	Sauveteur	1 <sup>er</sup> échelon Annexe C	Été 2020	Selon les besoins
Émile Jetté	Sauveteur	1 <sup>er</sup> échelon Annexe C	Été 2020	Selon les besoins
Élyanne Daragon	Sauveteur	4 <sup>e</sup> échelon Annexe C	Été 2020	Selon les besoins
Zavier Pelchat	Sauveteur	3 <sup>e</sup> échelon Annexe C	Été 2020	Selon les besoins
Raphaël Michaud-Beaulac	Sauveteur	3 <sup>e</sup> échelon Annexe C	Été 2020	Selon les besoins
Édouard Vézina	Sauveteur	2 <sup>e</sup> échelon Annexe C	Été 2020	Selon les besoins

**Préposé à la location de Kayak :**

<b>Nom</b>	<b>Programme</b>	<b>Taux</b>	<b>Date D'embauche</b>	<b>Heures Sem</b>
Louis-Henri Roberge	Kayak	4 <sup>ème</sup> été	Été 2020	Selon les besoins
Vincent Mérette	Kayak	3 <sup>ème</sup> été	Été 2020	Selon les besoins

**Entretien des espaces verts :**

<b>Nom</b>	<b>Emploi</b>	<b>Taux</b>	<b>Durée</b>	<b>Heures Sem</b>
Mégan Cloutier	Espaces verts	3 <sup>ème</sup> été	Été 2020	Selon les besoins
Emile Jetté	Espaces verts	1 <sup>er</sup> été	Été 2020	Selon les besoins
Vincent Vadnais	Espaces verts	1 <sup>er</sup> été	Été 2020	Selon les besoins

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**... VARIA**

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

## PÉRIODE DE QUESTIONS.

Séance du conseil à huis clos, aucun citoyen présent. Les citoyens ont été invités à soumettre leurs questions via le courriel de la greffière. Aucune question de citoyen n'a été transmise.

## **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures quarante-cinq minutes (20;45).

Éric Charbonneau  
Maire

Claudine Babineau, OMA  
Greffière

## **CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

---

Trésorière

---

Date